

ARKEA DIRECT BANK
RAPPORT 2022 ARTICLE 29 LEC



Introduction

Au nom d'Arkea Direct Bank (ADB), nous sommes heureux de vous présenter ce rapport, lequel concerne exclusivement les activités de notre succursale en Belgique, opérant sous le nom de Keytrade Bank. Il est important de souligner que cette succursale est la seule entité d'ADB soumise à l'obligation de remise de ce rapport, conformément aux dispositions de la Loi Energie Climat. Par ailleurs Arkea Direct Bank exploite en France la marque commerciale Fortuneo. Cette activité n'est pas couverte par le présent document car hors périmètre de la Loi Energie Climat.

Dans les pages qui suivent, nous examinerons en détail les initiatives, les performances et les engagements de Keytrade Bank. Ce rapport vise à rendre compte de notre contribution et de nos efforts dans la transition vers une économie plus durable, tout en mettant en lumière les défis et les opportunités spécifiques auxquels nous sommes confrontés sur le marché

Nous sommes fiers de partager avec vous les avancées d'Arkea Direct Bank en matière de responsabilité environnementale et sociale, tout en rappelant que ce rapport est exclusivement axé sur notre entité belge, qui joue un rôle clé dans notre engagement global envers le développement durable.

Nous espérons que cette présentation mettra en évidence notre engagement envers la transparence et la responsabilité dans nos actions. Nous sommes ouverts aux commentaires et aux questions que vous pourriez avoir à la suite de la lecture de ce rapport.



Table des matières

DESCRIPTIF DES ENTITES	4
DEFINITION DES TERMES.....	5
1. LA DEMARCHE GENERALE DE KEYTRADE BANK	6
1.1 Démarche générale de l'entité Keytrade Bank sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	6
1.2 La prise en compte de critères ESG dans la sélection des instruments financiers intégrés à l'offre de gestion de portefeuille de Keytrade Bank	7
1.2.1 Intégration des critères ESG dans le cadre de la sélection des trackers	7
1.2.2 La prise en compte des critères ESG au sein de la gestion de portefeuille	7
1.3 Informations des clients sur la prise en compte des critères ESG	8
1.4 Les instruments financiers « Article 8 » de l'offre de gestion de portefeuille Keytrade Bank	8
2. MOYENS DEPLOYES PAR KEYTRADE BANK	9
2.1 Les moyens déployés par Keytrade Bank	9
2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG	9
3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE KEYTRADE BANK.....	10
4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT DE KEYTRADE BANK AUPRES DES SOCIETES DE GESTION ET DES EMETTEURS.....	11
5. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES.....	12
5.1 Taxonomie européenne	12
5.2 Combustibles fossiles.....	12
6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS ET STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE.....	12
7. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE	13
8. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	13
9. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT SFDR PORTANT SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES.....	14

DESCRIPTIF DES ENTITES

Arkea Direct Bank, Fortuneo, et Keytrade Bank font partie du groupe Crédit Mutuel Arkéa, une organisation bancaire française. Voici comment elles sont liées :

Arkea Direct Bank : Comme mentionné précédemment, Arkea Direct Bank est une filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Fortuneo : Fortuneo est la marque commerciale d'Arkéa Direct Bank pour ses activités en France. Fortuneo propose des comptes courants, des produits d'épargne, des crédits, des assurances, et une variété d'instruments de placement. La banque est réputée pour ses tarifs compétitifs et ses outils de gestion financière en ligne.

Keytrade Bank : Keytrade Bank est la succursale d'Arkéa Direct Bank qui opère en Belgique. Elle se spécialise dans les services bancaires en ligne (comptes courants, comptes d'épargne, cartes bancaires) et dispose par ailleurs d'une plateforme de trading en ligne (proposant une variété d'instruments de placement et d'autres produits financiers).

Ces entités font partie du même groupe bancaire, le Crédit Mutuel Arkéa. Cela signifie qu'elles partagent certaines ressources et synergies au sein du groupe tout en offrant des services distincts sur différents marchés géographiques, France et Belgique.

DEFINITION DES TERMES

ESG : L'ESG, ou Environnement, Social et Gouvernance, est un ensemble de critères utilisés pour évaluer la performance d'une entreprise du point de vue de ses pratiques environnementales, de son impact social et de sa gouvernance interne. Ces critères aident les investisseurs à prendre en compte des facteurs non seulement financiers, mais aussi sociaux et environnementaux, lors de leurs décisions d'investissement

Finance durable : La finance durable, aussi appelée finance responsable ou finance éthique, est un domaine financier qui vise à investir de manière à la fois rentable et socialement responsable. Elle consiste à prendre en compte non seulement les bénéfices financiers potentiels, mais aussi les impacts sociaux et environnementaux des investissements. Les risques que présentent ces produits sont similaires à ceux ne disposant pas de filtre extra-financier.

Sustainable Finance Disclosure (SFDR) : Règlement sur la Divulgence en matière de Finance Durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation), est une réglementation européenne qui vise à rendre plus transparente l'information fournie par les acteurs du marché financier concernant les aspects liés à la durabilité. La SFDR a pour objectif d'améliorer la transparence et l'authenticité des investissements et des produits financiers liés à la durabilité en Europe.

Taxonomie verte de l'Union européenne : La taxonomie européenne (ou Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020) désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes » c'est-à-dire qui n'aggravent pas le changement climatique.

Accord de Paris : Il s'agit d'un traité international entré en vigueur le 4 novembre 2016. 194 Parties (193 pays ainsi que l'Union européenne) y ont adhéré. L'Accord définit les engagements de tous les pays à réduire leurs émissions et à coopérer afin de s'adapter aux effets des changements climatiques.

Responsabilité sociale des Entreprises (RSE) : La RSE est un principe selon lequel les entreprises doivent prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités, en plus de leurs objectifs financiers. Cela implique de contribuer positivement à la société et de minimiser les effets négatifs de leurs opérations.

Principales incidences négatives (PAI) : Les « Principal adverse impact » en anglais se réfèrent aux conséquences défavorables ou aux impacts négatifs d'une action, d'une décision ou d'un événement sur un projet, une entreprise ou une situation donnée. Cela englobe les effets indésirables importants qui doivent être identifiés et gérés.

1. LA DEMARCHE GENERALE DE KEYTRADE BANK

1.1 Démarche générale de l'entité Keytrade Bank sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Keytrade Bank est la succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA, elle-même une filiale du Crédit Mutuel Arkéa.

Fin 2019, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a validé une ambition ESG et des plans d'actions associés pour ses métiers de financements et d'investissements, qu'ils soient pour compte propre ou pour compte de tiers. L'objectif étant d'en faire un vecteur de développement et de croissance pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa et pour ses parties prenantes.

Cette ambition affirme le positionnement du groupe Crédit Mutuel Arkéa, en tant que « partenaire des transitions au service de la vitalité économique des territoires ». Le rôle du groupe Crédit Mutuel Arkéa est d'être au côté des acteurs pour les aider à préparer ces transitions et les accompagner dans la transformation de leur modèle économique, avec l'objectif de contribuer ainsi à leur pérennité économique.

Au sein d'Arkéa Direct Bank, cette ambition s'est matérialisée par la prise en compte d'un axe responsable dans la stratégie définie par Crédit Mutuel Arkéa. Cet axe est lui-même subdivisé en 3 sous-axes :

- Un sous-axe « Finance Verte » visant à proposer une offre de produits et services spécifique pour accompagner nos clients dans la transition des actifs vers des produits verts ;
- Un sous-axe « Low Carbon » qui donne comme objectif de devenir à terme une entreprise à la production « Zéro carbone », prosélyte avec nos clients en matière environnementale ;
- Enfin un sous-axe « Sociétal » qui vise à être un employeur de référence et une entreprise attentive à son environnement : clients et collaborateurs).

Keytrade Bank propose notamment une offre de gestion de portefeuille pour le compte de tiers avec des stratégies d'investissements dans des trackers/ETF (« Keyprivate »). Dans le cadre de cette offre de gestion, les clients ont la possibilité de faire part de leurs préférences en matière de durabilité. Les produits qui leur sont proposés tiennent alors compte des critères ESG.

Pour les clients n'émettant pas de préférence en matière de durabilité, les produits proposés ne prennent pas en compte les critères ESG.

Sur l'exercice 2022, Keytrade Bank a travaillé en interne à la création d'une politique ESG portant sur la partie de l'offre de gestion proposant des produits intégrant les critères ESG. Le déploiement de cette dernière a eu lieu en 2023 et une communication a été réalisée auprès des équipes en charge de l'équipe Keyprivate. Parmi les critères en lien avec la finance durable, Keytrade Bank souhaite notamment privilégier des trackers alignés aux exigences du Paris

Agreement Benchmark (PAB) ainsi qu'aux Green Bond Principles (GBP) dans la sélection des nouveaux instruments financiers pour son offre de gestion de portefeuille.

Pour autant, les engagements ESG au niveau groupe du Crédit Mutuel Arkéa étant particulièrement développés, la durabilité et l'intérêt social des investisseurs constituent des enjeux essentiels pour Keytrade Bank.

Keytrade Bank s'engage à ajouter d'autres critères ESG pouvant être adaptés à son activité et ainsi de décliner ces derniers en accord aux ambitions du Crédit Mutuel Arkéa.

1.2 La prise en compte de critères ESG dans la sélection des instruments financiers intégrés à l'offre de gestion de portefeuille de Keytrade Bank

1.2.1 Intégration des critères ESG dans le cadre de la sélection des trackers

Depuis 2023 Keytrade Bank tient compte de l'appétence ESG des clients qui en émettent le souhait et propose à ces derniers des produits spécifiques avec intégration des critères ESG dans sa gestion.

Pour le reste de sa clientèle, l'offre de gestion et les produits proposés ne prennent pas en compte les critères ESG.

Pour répondre aux clients ayant une appétence ESG, Keytrade Bank a mis en place un processus de sélection des trackers par l'intermédiaire d'une analyse des critères financiers et extra-financiers dont, notamment, les critères ESG.

L'enjeu pour Keytrade Bank est d'offrir à ses clients une sélection d'instruments financiers offrant le meilleur profil rendement/risque et d'étoffer les produits disponibles intégrant la prise en compte de l'ESG.

Keytrade Bank sélectionnera des trackers disposant de labels ESG pour les nouveaux investissements qui permettront ainsi de répondre aux attentes des clients ayant formulé le souhait d'investir dans des investissements durables.

1.2.2 La prise en compte des critères ESG au sein de la gestion de portefeuille

Comme indiqué ci-dessus, la prise en compte des critères ESG diffère selon deux cas de figure basés sur l'appétence ESG des clients.

L'offre de gestion Keyprivate s'adapte ainsi aux souhaits formulés par la clientèle ayant manifesté des préférences en matière de durabilité en prenant le soin de leur proposer des produits prenant en compte les critères ESG.

Pour les clients ayant fait part de leur appétence ESG, l'offre de gestion proposée intégrera des critères ESG en investissant uniquement dans des trackers catégorisés article 8 de la réglementation SFDR préalablement sélectionnés conformément à politique de sélection des trackers de Keytrade Bank (cf. Intégration des critères ESG dans le cadre de la sélection des trackers qui constitue un extrait de cette politique).

Pour les clients n'ayant pas formulé de préférence en matière de durabilité, les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion.

1.3 Informations des clients sur la prise en compte des critères ESG

Sur l'exercice 2022, Keytrade Bank n'a pas communiqué la prise en compte de critères ESG à ses clients, puisqu'aucun critère n'avait encore été défini.

Toutefois, en 2023 Keytrade Bank a mis en place l'intégration des préférences de durabilité des clients dans le test d'adéquation (« suitability test ») à compléter dans le cadre de la souscription à Keyprivate via le Site Internet de Keytrade Bank.

Ainsi, les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Keytrade Bank seront disponibles sur le Site Internet et mis à jour chaque année par l'intermédiaire de la publication :

- du présent rapport,
- de l'information concernant les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité,
- de l'information concernant la prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les clients seront également informés des modalités de prise en compte des critères ESG de l'offre de gestion de portefeuille par l'intermédiaire des Conditions particulières Service de gestion de portefeuille Keyprivate.

1.4 Les instruments financiers « Article 8 » SFDR de l'offre de gestion de portefeuille Keytrade Bank

Keytrade Bank propose dans le cadre de sa plateforme d'investissement notamment des instruments financiers catégorisés article 8 par le règlement SFDR qui vise les produits qui promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance et peuvent investir dans des investissements durables sans pour autant présenter un objectif d'investissement durable.

A date, les trackers « Article 8 » référencés dans l'univers gestion de portefeuille de Keytrade Bank sont :

Code Isin	Dénomination	TSE	Encours au 31/12/2022
LU1861134382	AMUNDI INDEX MSCI WORLD SRI PAB UCITS ETF DR	WSRI	0
LU1861138961	AMUNDI INDEX MSCI Emerging Markets SRI PAB UCITS ETF	EMSRI	0
LU1753045332	BNP Paribas Easy MSCI Europe SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS ETF	SRIEC	0
LU1753045845	BNP Paribas Easy MSCI Japan SRI S-Series PAB 5% Capped UCITS ETF EUR Acc	SRIJC	0
LU1563454310	Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF	CLIM	0

Au 31 décembre 2022, aucun tracker n'était classé article 8 SFDR.

Au 31 juin 2023, les encours globaux de la gestion de portefeuille Keyprivate sont de 276 939 000 euros (€). La part des trackers classés article 8 SFDR représente 0,03 % de ces encours soit 109 000 euros (€).

A date, Keytrade Bank ne propose pas de tracker « Article 9 » SFDR dans l'univers Gestion de portefeuille.

2. MOYENS DEPLOYES PAR KEYTRADE BANK

2.1 Les moyens déployés par Keytrade Bank

Le Comité d'investissement de Keytrade a la charge de mettre en place un processus de sélection et de gestion rigoureux des instruments financiers offerts par Keytrade Bank dans le cadre de l'offre de gestion de portefeuille. Dans le cadre de sa mission, le comité d'investissement Keytrade utilise des fournisseurs de données financières et MorningStar pour la fourniture de données ESG.

La part du budget du Crédit Mutuel Arkéa affectée à l'ESG en 2022 était de 48 000 euros (€). Keytrade Bank n'a pas alloué de ressources financières à la recherche sur cet exercice.

Keytrade Bank a recours au service de MorningStar en tant que fournisseur de données.

2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG

Keytrade Bank a mené des actions afin de renforcer ses capacités internes, cela a notamment été décliné en plusieurs points au sein de Keytrade Bank :

- La formation interne : plusieurs formations ont été délivrées notamment les 23/09/2022, 30/06/2022 et 15/12/2022 pour sensibiliser les équipes en charge des clients Keyprivate au questionnaire en matière de préférences de durabilité des investisseurs ainsi qu'une formation Febelfin (fédération belge du secteur financier) portant sur l'ESG et plus précisément sur le contexte/concept et lois/règlements – impact sur les fonctions du secteur bancaire et du secteur des assurances en matière de finance durable.
- La stratégie de communication : Keytrade Bank valorise l'investissement responsable au sens large du terme.
- Le choix des prestataires media : à performances égales entre deux prestataires, le choix se portera sur le prestataire offrant l'alternative la plus « responsable ». De plus la sensibilité du prestataire sélectionné sur les sujets de durabilité fera l'objet d'une attention particulière de Keytrade Bank notamment dans le but de rendre ses plans média moins polluant.
- Les produits financiers proposés par Keyprivate tiennent compte des préférences en matière de durabilité des investisseurs identifiés via le test d'adéquation.

Keytrade Bank prévoit d'ores et déjà de renforcer et élargir son dispositif de formation sur les sujets de finance durable à l'ensemble de ses équipes afin de permettre à tous les collaborateurs de se tenir informés des dernières évolutions réglementaires. De plus, elle retravaillera sa stratégie de communication afin d'assurer la transparence et la conformité des informations en matière d'ESG au sein de chacune de ses offres de gestion.

3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE KEYTRADE BANK

Le Directoire d'Arkéa Direct Bank définit les orientations stratégiques d'ADB¹, en alignement avec les orientations fixées par sa maison-mère le Crédit Mutuel Arkéa, suit la mise en œuvre du plan stratégique ou des projets transversaux du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et prend les décisions structurantes pour ADB, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Le Conseil de Surveillance d'Arkéa Direct Bank approuve les orientations stratégiques d'ADB et veille à leur mise en œuvre, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale. A ce titre, il aborde chaque année les grandes orientations de la politique suivie par ADB, dont sa succursale Keytrade Bank, en matière de responsabilité sociale et environnementale. Dans le cadre de convention de délégations de pouvoir mises en place avec le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, le Conseil de Surveillance d'Arkéa Direct Bank s'appuie sur des comités spécialisés situés au niveau du Crédit Mutuel Arkéa, qui complètent ses travaux et lui apportent des avis éclairés. Deux de ces comités spécialisés sont tout particulièrement impliqués dans les enjeux de durabilité :

- le Comité stratégie et responsabilité sociétale, qui suit l'avancement du projet stratégique du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, est le garant de l'intégration de la responsabilité sociétale au cœur de la stratégie ;
- le Comité des risques et de contrôle interne (CRCI) a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de surveillance des risques du Crédit Mutuel Arkéa et du dispositif de contrôle interne. Ce comité est le garant de la formulation et du suivi du bon respect de l'appétence aux risques du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Au sein d'Arkéa Direct Bank, deux comités de niveau exécutif sont plus particulièrement impliqués sur les enjeux ESG : le Comité RSE ADB et le Comité Exécutif Pays.

Le comité RSE ADB est un comité mensuel qui rassemble les membres du Directoire ADB et le Responsable RSE ADB. Il a les responsabilités suivantes :

- Valider la stratégie RSE-ESG d'Arkéa Direct Bank;
- Valider les plans annuels RSE-ESG d'Arkéa Direct Bank;
- S'assurer l'intégration des orientations de Responsabilité Sociétale d'Arkéa Direct Bank, des enjeux (opportunités et risques) environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance, dans les projets stratégiques ;
- Suivre l'avancement du déploiement de la feuille de route RSE ESG-climat d'Arkéa Direct Bank, de la trajectoire des projets et chantiers dont réglementaires ;
- Suivre les indicateurs RSE-ESG concernant d'Arkéa Direct Bank;
- Valide les rapports : climat, extra-financiers, etc...

Le Comité Exécutif Pays est un comité hebdomadaire qui rassemble le Directeur qui a la charge d'une entité géographique au sein du Directoire et son staff. Chaque entité géographique, dont Keytrade

¹ Crédit Mutuel Arkéa

Bank, a son propre Comité Exécutif Pays. Ce comité a la charge de concevoir et de mettre en œuvre un plan de développement de l'entité dans le respect des orientations stratégiques fixées par le Directoire, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Au sein de Keytrade Bank, le Comité RSE est un comité mensuel qui rassemble différents responsables métiers impactés et/ou intéressés par la RSE (ressources humaines, équipes informatiques, le département Juridique & Conformité, fonctions transversales,...).

Il a les responsabilités suivantes :

- Suivi des projets & chantiers RSE en cours ;
- Communication au sein de Keytrade Bank des engagements et stratégie RSE;
- Gestion opérationnelle de projets internes liés à la RSE (p.ex., gestion des partenariats).

Keytrade Bank veillera notamment à mettre à jour ses procédures internes et procédera à une revue de tous ses actifs sous gestion afin d'établir des processus formalisés intégrant les critères ESG alignés aux ambitions du Groupe.

Focus Politique de rémunération

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une finance responsable, et la politique de rémunération du Groupe reflète cette philosophie.

Keytrade Bank inclut dans sa politique et pratique de rémunération des critères d'impacts ESG et de durabilité déterminés en fonction des objectifs stratégiques, économiques et financiers du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'Arkea Direct Bank ou de Keytrade Bank et conditionnant l'attribution de certains éléments de rémunération.

Elle est établie de façon à éviter que les rémunérations liées à des performances entraînent des situations de conflit d'intérêts ou de vente inappropriées aux clients.

Dans ce cadre, la rémunération variable des collaborateurs n'est en aucun cas basée sur les résultats des produits et services financiers proposés, ainsi que sur leur caractère ESG ou non.

Les critères quantitatifs sont pondérés par des critères qualitatifs qui intègrent, notamment, le contrôle afin de s'assurer que les produits et services proposés aux clients sont adaptés à leur situation financière, à leurs besoins et à leurs objectifs.

4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT DE KEYTRADE BANK AUPRES DES SOCIETES DE GESTION ET DES EMETTEURS

Keytrade Bank ne disposait pas de politique ESG sur l'exercice 2022 et n'avait pas clairement défini de politique d'investissement ESG visant à permettre un suivi des sociétés de gestion et émetteurs ou la transparence des instruments financiers dans le cadre de son offre de gestion de portefeuille.

Keytrade Bank mènera une réflexion à ce sujet afin de se mettre en conformité à ses obligations réglementaires en définissant une politique d'engagement adaptée à ses activités.

5. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

5.1 Taxonomie européenne

Dans la gestion pour compte de tiers

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité, Keytrade Bank doit publier la part des expositions de ses encours à des activités économiques alignées à la Taxonomie européenne.

Au 31 décembre 2022, Keytrade Bank a intégré la Taxonomie européenne au niveau de l'activité de l'offre de gestion de portefeuille dans le cadre du questionnaire des préférences de durabilité adressé aux investisseurs permettant à Keytrade Bank de proposer à ces derniers des produits en adéquation avec leurs attentes. Cette démarche reste cependant circonscrite aux préférences en matière de durabilité des investisseurs.

Dans la gestion pour compte propre

Une réflexion a été initiée en interne afin d'envisager l'éligibilité des actifs de Keytrade Bank à la Taxonomie européenne et permettre un meilleur suivi du niveau de durabilité de ses investissements.

Keytrade Bank s'engage à analyser l'ensemble de ses actifs sous gestion et les stratégies d'investissement mises en œuvre afin d'être en mesure de déterminer la part éligible des actifs à la taxonomie.

5.2 Combustibles fossiles

Au 31 décembre 2022, Keytrade Bank ne disposait pas de l'information disponible permettant de déterminer la part des investissements actifs dans le secteur des combustibles fossiles.

Cependant, une réflexion a été initiée en interne afin d'estimer la part des investissements de Keytrade Bank actifs dans le secteur des combustibles fossiles et permettre un meilleur suivi du niveau de durabilité de ses investissements.

Keytrade Bank s'engage à s'aligner aux politiques sectorielles « Charbon » et « Pétrole et gaz » du Groupe Crédit Mutuel Arkea.

6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS ET STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE

Keytrade Bank ne s'est pas fixée d'objectif quantitatif au titre de l'exercice 2022 car le taux de couverture des données disponibles concernant les émissions de gaz à effet de serre de ses encours étaient insuffisantes.

La fixation d'objectifs nécessite tout d'abord d'avoir une bonne vision des émissions de gaz à effet de serre de l'intégralité des encours sous gestion.

Par conséquent, Keytrade Bank a initié une réflexion portant sur les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre à considérer tel que cela est prévue par le règlement (Règlement « Disclosure » ou « SFDR »).

Pour ce faire, Keytrade Bank procédera à une revue de ses actifs sous gestion et sollicitera des prestataires afin d'être en mesure de recueillir les données relatives à la part d'émission de gaz à effet de serre dans son activité.

7. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

Keytrade Bank ne s'est pas fixée d'objectif quantitatif au titre de l'exercice 2022 car le taux de couverture des données disponibles ne permettait pas de mesurer le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique.

Keytrade Bank s'engage à mettre en place une réflexion en concertation avec le Groupe Crédit Mutuel Arkea afin de déterminer la solution la plus optimale qui permettra de recueillir les données relatives à l'impact de ses activités sur la biodiversité.

8. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Au 31 décembre 2022, Keytrade Bank ne prenait pas en compte les critères ESG dans sa gestion des risques.

En effet, la fonction de gestion des risques notamment ESG est prise en compte au niveau d'Arkéa Direct Bank.

En juin 2022, la Fonction Gestion des Risques (FGR) d'Arkéa Direct Bank a nommé des correspondants risques ESG au sein des filières FGR des entités dont Keytrade Bank avec pour objectif d'étendre et de mettre en œuvre une gestion des risques ESG au sein des entités la constituant. Du fait du caractère transverse des risques ESG, et de la nécessité de traiter ces risques selon une approche matricielle, le correspondant risques ESG est, sauf mention contraire, le responsable FGR de l'entité.

En octobre 2022, dans le cadre de la revue de la charte de fonctionnement du Comité Risques d'ADB, organe composé des membres du Directoire d'ADB, du responsable de la Conformité et du Contrôle Permanent d'ADB et d'un représentant de la Direction des Risques du Crédit Mutuel Arkéa, en charge de la gouvernance et du pilotage consolidé de l'ensemble des risques d'ADB y compris les risques dits ESG dont font notamment partie entre autres les risques climatiques, la FGR ADB a enrichi la charte de fonctionnement du comité Risques ADB afin de formaliser le renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, dont climatique.

Dans ce cadre-là toujours et dans le cadre de l'intégration progressive des risques environnementaux, la FGR ADB a décliné le dispositif de gestion des risques environnementaux défini par le Crédit Mutuel Arkéa au niveau d'ADB, dispositif applicable à l'ensemble de ses entités dont

Keytrade Bank, qui a fait l'objet d'une présentation et validation par le Comité Risques d'ADB en octobre 2022.

Dans l'objectif d'appréhender l'impact potentiel des risques climatiques sur les autres risques bancaires, le Crédit Mutuel Arkéa a élaboré une matrice de matérialité des risques climatiques. Cette matrice de matérialité vise à proposer un processus adéquat de détection et de mesure pour évaluer le caractère significatif des risques liés au climat et à l'environnement qui pèsent sur son activité à différents horizons temporels (court, moyen et long terme). La matrice de matérialité distingue, de façon indépendante l'impact des risques physiques et l'impact des risques de transition. Les scénarios d'analyse utilisés sont le SSP5 - 8,5 du GIEC pour le risque physique et le scénario Transition ordonnée du NGFS (Network for Greening the Financial system)² pour le risque de transition. Cette matrice a été déclinée au niveau d'ADB par la FGR ADB en lien avec les correspondants Risques ESG des entités constitutives d'ADB.

9. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT SFDR PORTANT SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

Au 31 décembre 2022, Keytrade Bank ne prenait pas compte les PAI.

L'intégration des principales incidences négatives (PAI) a été réalisée en 2023 uniquement dans le cadre du questionnaire relatif aux préférences en matière de durabilité des clients.

Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des principales incidences négatives dans la politique de gestion de Keytrade Bank débutera le 1^{er} janvier 2024.

Par conséquent, Keytrade Bank s'engage à prendre en compte les principales incidences négatives dans sa politique de gestion en 2024.

Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France) Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles, BE 0879 257 191 Intermédiaire en assurance autorisé à exercer en Belgique (ORIAS 07008441) T +32 2 679 90 00 - F +32 2 679 90 01 - info@keytradebank.com – www.keytradebank.be

² <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat-2022/3-scenarios-et-projections-climatiques>